

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

**VALIDATION DE L'ACHAT DE
TROIS CARTES "CADEAUX"
NOMINATIVES DANS LE CADRE
DES DEPARTS EN RETRAITE
D'AGENTS COMMUNAUX**

DELIBERATION:

Publiée le 27 juin 2025

Rendue exécutoire le 27 juin 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 27 juin
2025

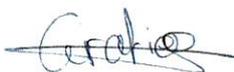
Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 27 juin 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 4 juin 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS



Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30, après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaiet Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;

Etaiet excusés avec procuration, absents :

Monsieur Michael LEROY, procuration donnée à M. Lionel HOUZET,
Monsieur Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal notamment lors de départ à la retraite, doit sur demande du comptable public, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

La délibération précise le type de cadeau (matériel, sous forme de bons d'achat, de chèques cadeau), la valeur, les modalités de mises en œuvre et le bénéficiaire.

Considérant le prochain départ en retraite de Madame Maryse VALIAU, Adjointe Administrative en Mairie d'Erquinghem-Lys, de Messieurs Joël QUETTELART et Michel DEGRYSE, Adjointes des services techniques ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité :**

- De valider l'achat de « cartes cadeaux » d'un montant unitaire de 300 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision,
- D'inscrire les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

Adopté Pour Ampliation
Le Maire

